



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 30/11/2013



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En novembre 2013, **1 256** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **0,8 %** par rapport à novembre 2012. Les licenciés avec dispositif représentent **78,2 %** de l'ensemble et affichent une baisse de **0,1 %**.

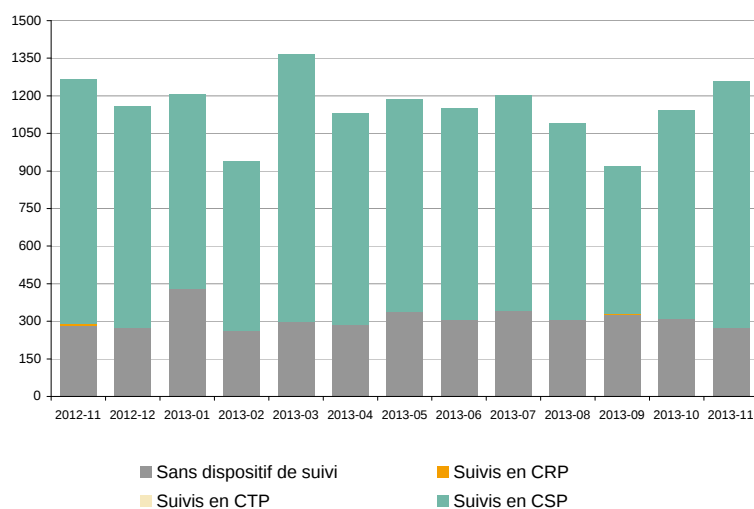
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Après un pic en mai 2013, la valeur moyenne mensuelle fléchit depuis quelques mois (**1 105** licenciements).

En un an, **13 743** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **22,6 %**).

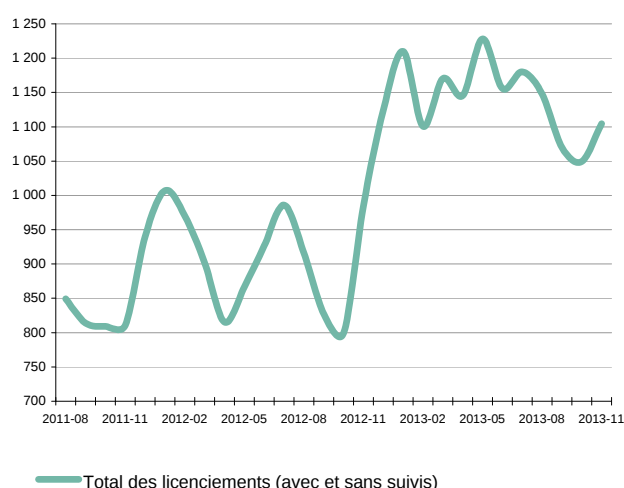
SOMMAIRE

- 1** Les licenciés économiques
- 2-3** Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4** La DEFM avec dispositif
- 5-6** Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



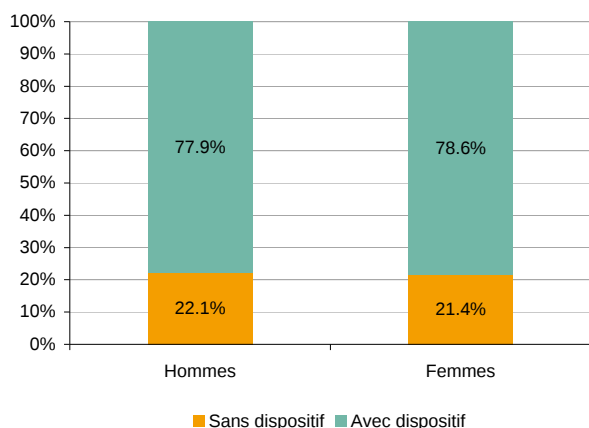
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	nov-13	1 256	274	21.8%	982	78.2%			982
	nov-12	1 266	283	22.4%	983	77.6%	6		977
Cumul sur 3 mois	Evolution	-0.8%	-3.2%		-0.1%		-100.0%		0.5%
	nov-13	3 314	914	27.6%	2 400	72.4%	1		2 399
Cumul sur 12 mois	nov-12	2 953	904	30.6%	2 049	69.4%	19		2 030
	Evolution	12.2%	1.1%		17.1%		-94.7%	#DIV/0!	18.2%
	nov-13	13 743	3 757	27.3%	9 986	72.7%	2		9 984
	nov-12	11 212	4 011	35.8%	7 201	64.2%	154	17	7 030
	Evolution	22.6%	-6.3%		38.7%		-98.7%	-100.0%	42.0%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe



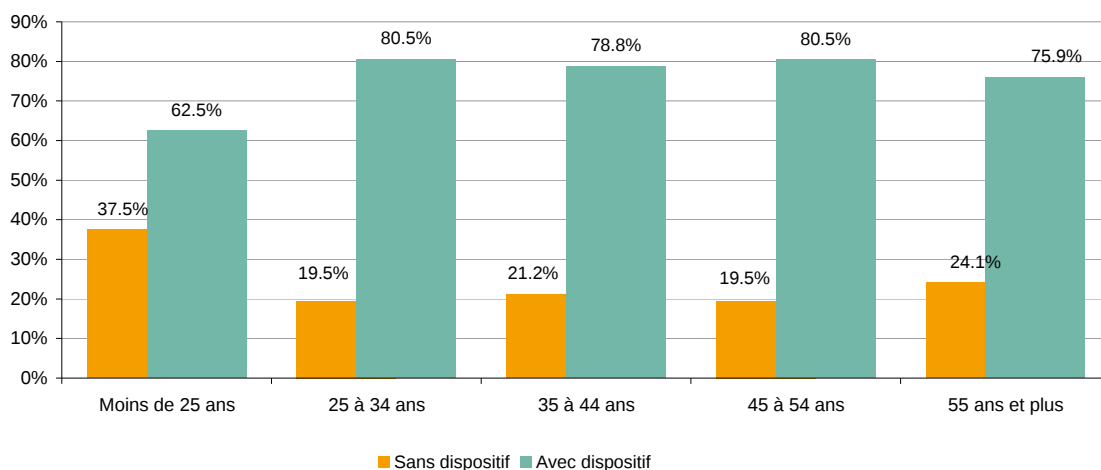
En novembre 2013, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**78,6 %**) est plus importante que celle des hommes (**77,9 %**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **62,5 %** à **80,5 %**). Les tranches d'âge de 25 à 34 ans et 45 à 54 ans affichent le taux d'adhésion le plus élevé.

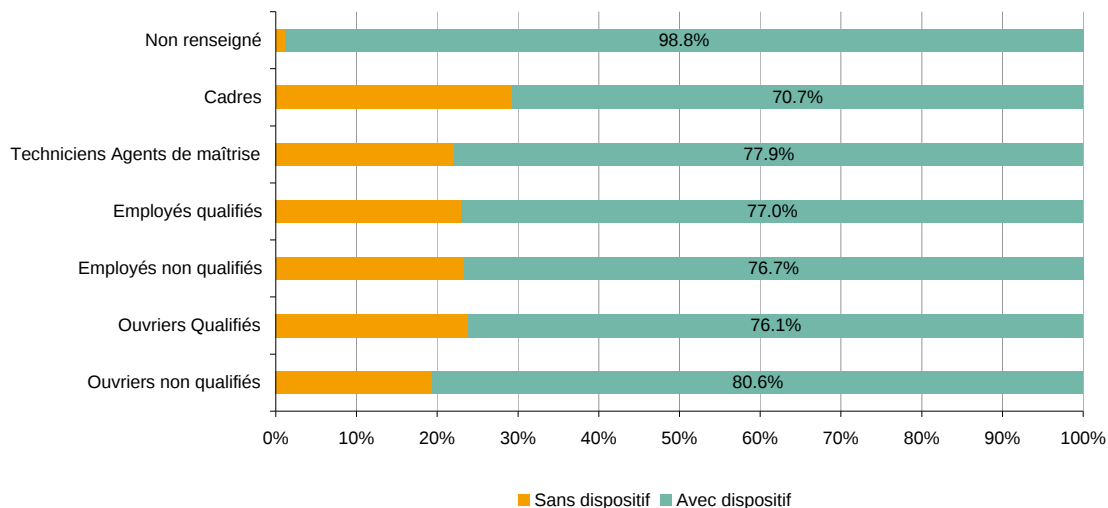
La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers non qualifiés (**80,6 %**) et les techniciens agents de maîtrise (**77,9 %**). Viennent ensuite les employés qualifiés (**77 %**) et les employés non qualifiés avec **76,7 %**.

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**70,7 %**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	29	6	23
M1203 Comptabilité	28	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	27	NC	NC
F1703 Maçonnerie	26	10	16
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	23	5	18
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	21	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	20	5	15
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	19	6	13
H3302 Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	19	NC	NC
M1607 Secrétariat	19	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	18	7	11
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	18	7	11
H2604 Montage de produits électriques et électroniques	17	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	16	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	16	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En novembre 2013, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat comptable " et " Secrétariat " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes", " Conduite et livraison par tournées sur courte distance " et " Conduite de transport de marchandises sur longue distance".

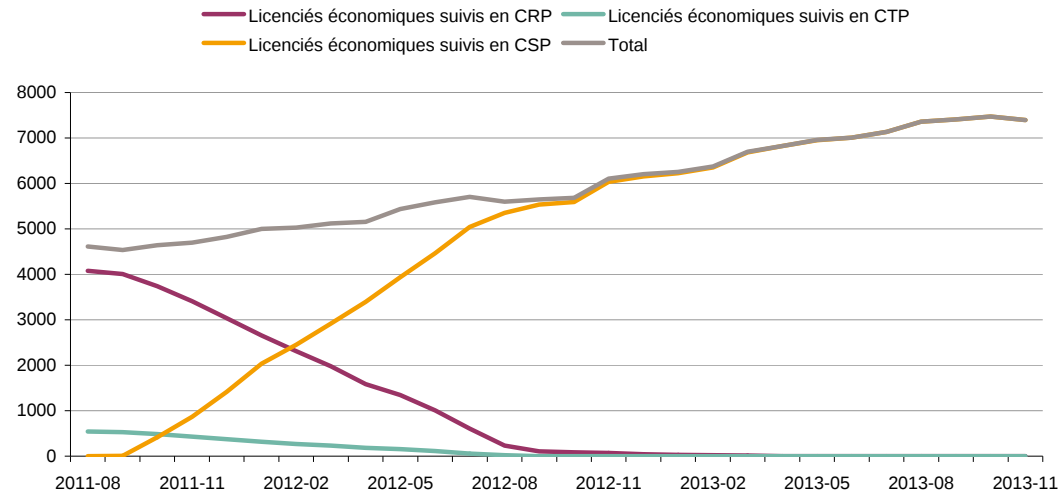
Répartition par département

	Licenciés économiques nov-13	Evolution / nov-12	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	441	16.4%	81	18.4%	360	81.6%
49 Maine et Loire	254	-44.7%	63	24.8%	191	75.2%
53 Mayenne	94	2.2%	23	24.5%	71	75.5%
72 Sarthe	226	53.7%	52	23.0%	174	77.0%
85 Vendée	241	27.5%	55	22.8%	186	77.2%
Pays de la Loire	1 256	-0.8 %	274	21.8 %	982	78.2 %

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

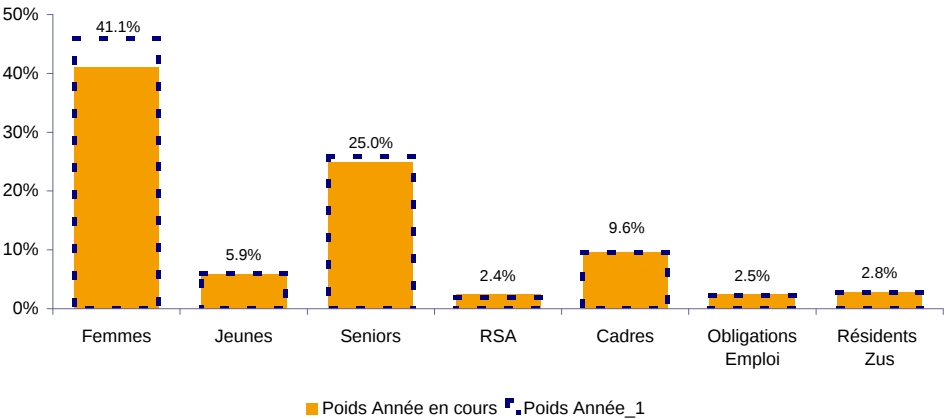
Evolution des DEFM



	nov-11	nov-12		nov-13	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	4 700	6 104	29.9%	7 393	21.1%
dont CRP	3 405	68	-98.0%		-100.0%
dont CTP	428	1	-99.8%		-100.0%
dont CSP	867	6 035	596.1%	7 393	22.5%

Répartition par public

	nov-12		nov-13		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 804	45.9%	3 041	41.1%	8.5%
Moins de 25 ans	369	6.0%	438	5.9%	18.7%
50 ans et plus	1 578	25.9%	1 847	25.0%	17.0%
Revenus de Solidarité Active	120	2.0%	179	2.4%	49.2%
Cadres	588	9.6%	711	9.6%	20.9%
Obligations d'emploi	132	2.2%	182	2.5%	37.9%
Résidents Zone Urbaine Sensible	165	2.7%	210	2.8%	27.3%



Source Persee

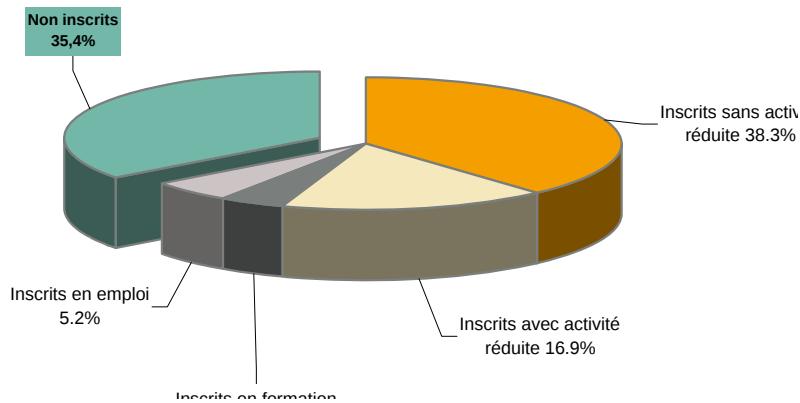
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En novembre 2013, **35,4 %** des adhérents de la cohorte d'octobre 2012 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **38,5 %** pour la population féminine et **61,7 %** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

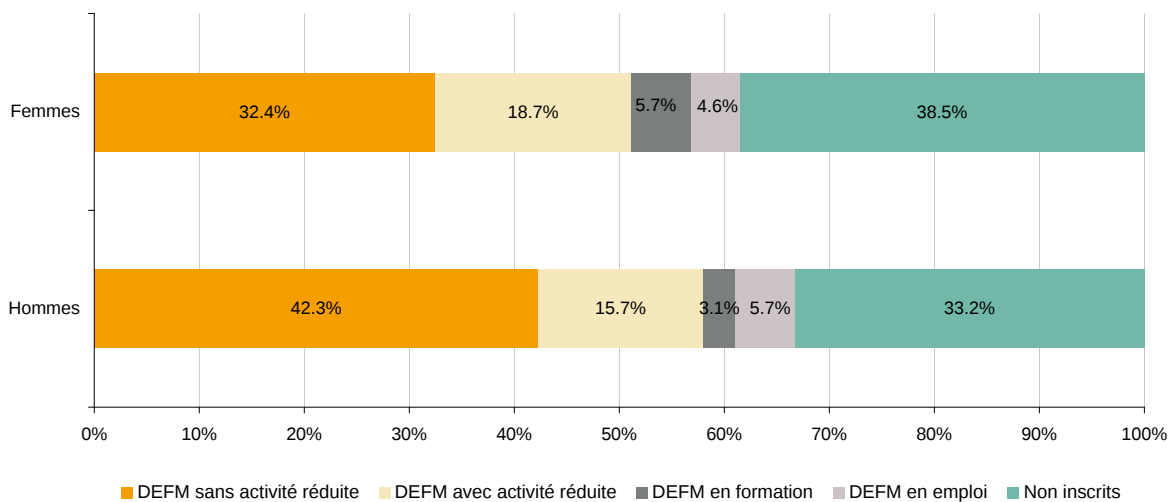
38,3 % des adhérents d'octobre 2012 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **16,9 %** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **57,5 %**.

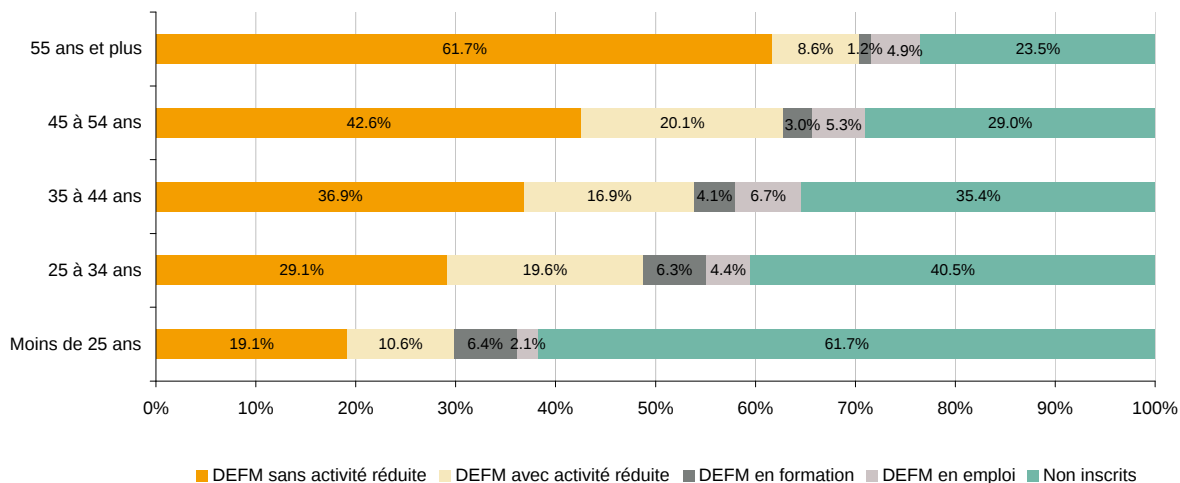
Suivi de la cohorte
d'octobre 2012 - 650 adhérents



Répartition par sexe

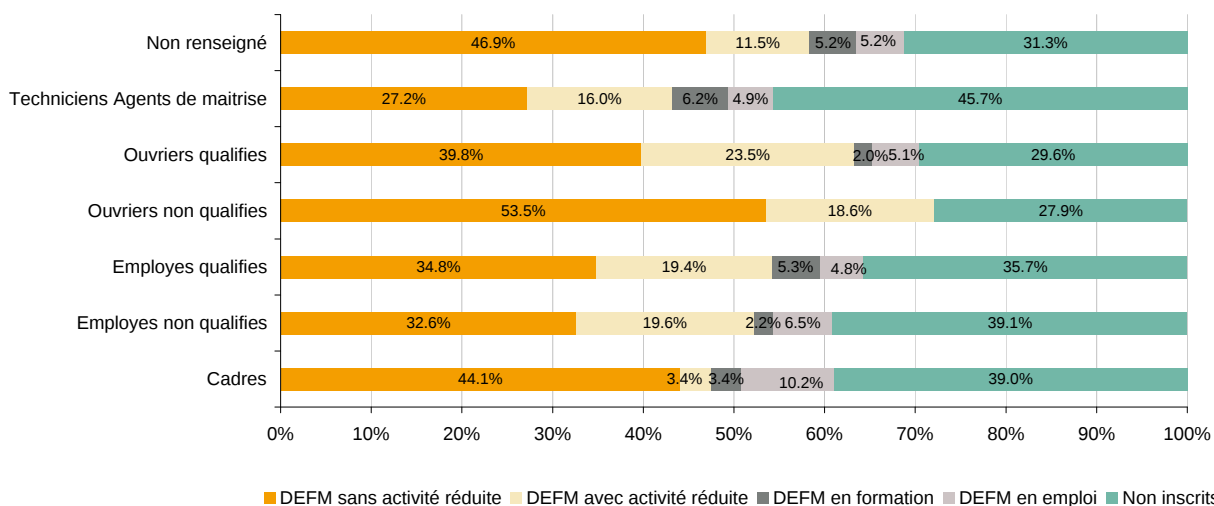


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

Répartition par qualification



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Josette BARREAU

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX